



## Questions/réponses de la rentrée scolaire

### Transport scolaire

- 1. Mon enfant doit-il porter un masque pour prendre l'autobus scolaire?** La Santé publique recommande à tous les élèves de porter un masque. Cependant, il sera obligatoire pour les élèves de 5e et 6e année du primaire et pour les élèves du secondaire seulement.
- 2. Les chauffeurs d'autobus doivent-ils porter un masque ou une visière pour protéger mon enfant?** Les chauffeurs d'autobus scolaire qui ont un plexiglas ou une cloison installés dans leur autobus n'auront pas besoin de porter de masque ou de visière. Les chauffeurs de bus qui n'ont pas de plexiglas ou de cloison dans leur autobus devront porter un masque ou une visière.
- 3. Est-ce qu'il y a un plexiglas entre le conducteur et les élèves?** Certains autobus en auront et d'autres non. Cela dépend de la compagnie de transport. Les conducteurs d'autobus sans plexiglas ou sans cloisons porteront un masque ou une visière.
- 4. Est-ce qu'il y aura du désinfectant pour les mains dans les autobus scolaires?** Oui, mais nous demandons aux parents de s'assurer que les mains de leurs enfants sont lavées avant de prendre l'autobus.
- 5. Mon enfant sera-t-il refusé dans l'autobus s'il oublie de porter son masque?** Les chauffeurs d'autobus auront des masques jetables disponibles dans leur bus (pour le premier oubli / exceptions uniquement).
- 6. Quand recevrai-je l'avis de transport?** Cette semaine. Pour connaître le numéro de bus de votre enfant, l'arrêt et l'heure, vous trouverez les informations sur Mozaïk Portail Parents, sous l'onglet « Transport scolaire ».

### Dans les classes

- 7. Les bureaux (pupitres) seront-ils installés à 1,5m de distance dans la classe?** Non. La Santé publique n'exige pas de distanciation sociale dans la classe elle-même. L'élève sera dans le même groupe-classe chaque jour. Les élèves du même groupe-classe sont considérés comme des frères et sœurs à la maison.



- 8. Mon enfant gardera-t-il son masque toute la journée?** Une fois que les élèves sont dans leur salle de classe, ils peuvent retirer leur masque. Les élèves qui souhaitent garder leur masque toute la journée pourront le faire.  
[Plus d'information sur le port du masque ou du couvre-visage.](#)
- 9. Un séparateur de plexiglas sera-t-il installé sur les bureaux (pupitres) des élèves?** Non, mais si les parents veulent s'en procurer un pour leur enfant, ils peuvent le faire. Veuillez noter que l'entretien du séparateur sera la responsabilité de l'élève.
- 10. Les enseignants enseigneront-ils avec un masque?** Les enseignants porteront un masque en classe s'ils sont à proximité d'un élève. Sinon, l'enseignant gardera la distance de 2 m avec les élèves et n'aura pas à porter de masque pour enseigner. Certains enseignants peuvent décider de porter un masque toute la journée, mais ce sera leur choix personnel ou pour une raison précise (grossesse, âge, personnes vulnérables vivant avec eux, etc.).
- 11. Que se passera-t-il si mon enfant participe à un programme spécial?** Le regroupement des classes sera respecté. Pour les programmes sportifs, nous respecterons les directives de chaque organisation sportive (il existe des directives pour chaque fédération sportive).

## À la cafétéria

- 12. La cafétéria sera-t-elle ouverte pour nos enfants?** Tout dépend des écoles et si possible, des dîners chauds seront disponibles pour les élèves et seront livrés dans leur classe. Tout dépend de l'école, certaines cafétérias peuvent être ouvertes lorsque la distanciation sociale est possible. Les écoles vous informeront des spécificités.
- 13. Mon enfant peut-il utiliser le micro-ondes?** Non. Nous demandons aux parents et aux élèves d'apporter des repas froids, car les micro-ondes ne seront pas disponibles.
- 14. Mon enfant peut-il quitter les locaux de l'école pour dîner où sortir prendre l'est à l'extérieur?** Tout dépend des écoles et si possible. Oui, les élèves de 4e et 5e secondaire pourront sortir (avec son masque en sortant et en entrant de sa classe).
- 15. Est-ce qu'il y aura des poubelles disponibles dans les salles de classe?** Idéalement, les élèves devraient ramener les emballages, les boîtes de jus, les sacs en plastique, etc. avec eux dans leur boîte à lunch à la fin de la journée.



## Dans le gymnase

- 16. Les élèves pourront-ils suivre les cours d'éducation physique? Comment cela fonctionnera-t-il?** Nous demandons aux élèves de porter leur uniforme le jour où ils ont un cours d'éducation physique. Les vestiaires peuvent ne pas être disponibles.
- 17. Où les élèves se changeront-ils pour leur cours d'éducation physique?** Nous demandons aux élèves de porter leur costume d'éducation physique le jour où ils ont un cours d'éducation physique afin d'éviter qu'il y ait trop de monde dans les vestiaires.
- 18.** Pour plus d'informations : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/>

## Bibliothèque

- 19. Est-ce que mon enfant pourra utiliser/visiter la bibliothèque de l'école?** Non. La bibliothèque peut être utilisée par certaines écoles / classes pour des activités éducatives, mais elle ne sera pas accessible aux élèves directement. Nous vous rappelons que tous les élèves ont accès à SORA, notre bibliothèque numérique.

## Éducation à distance

- 20. Qui enseignera à distance à mon enfant qui est médicalement exempté de fréquenter l'école physiquement?** L'enseignement à distance sera offert centralement plutôt que par des écoles individuelles. Les enseignants affectés à l'enseignement à distance enseigneront le Programme de formation québécoise (PEQ) comme pour tous les autres élèves.
- 21. Quelles sont les exemptions médicales qui permettront à mon enfant de suivre un enseignement à distance?** Les élèves dont un médecin a déterminé que ce serait un trop grand risque pour eux d'aller à l'école physiquement, ou pour qui un parent est considéré à grand risque. Les médecins ont reçu des directives de la Santé publique concernant les exemptions de fréquentation physique de l'école. Contactez votre médecin pour obtenir plus de détails.
- 22. Que doit indiquer la note médicale?** Selon les directives du ministère, pour être admissible à l'enseignement à distance, votre enfant doit avoir une note médicale le dispensant de fréquenter physiquement l'école. Cette note médicale doit faire directement référence à votre enfant, le nommer et indiquer qu'il ne peut pas être présent à l'école. La note médicale ne peut pas indiquer uniquement l'état de santé d'un parent, par exemple. Si vous ne l'avez pas déjà soumis, la note médicale doit être



envoyée par courriel à Lori O'Flaherty ([lori.oflaherty@rsb.qc.ca](mailto:lori.oflaherty@rsb.qc.ca)) dès que possible.

## L'enseignement à la maison

**23. Puis-je décider de scolariser mon enfant à la maison?** Oui. C'est une décision que les parents peuvent prendre pour leur enfant. Une demande doit être faite au ministère. L'école à la maison signifie que les parents choisissent de *retirer* leur enfant du système scolaire. Les élèves scolarisés à domicile ne sont pas pris en charge par les enseignants de l'école qu'ils fréquentaient et ne conservent pas leur place dans cette école. Les parents d'enfants scolarisés à la maison décident de trouver d'autres moyens d'enseignement et d'apprentissage et sont ultimement responsables de l'éducation de leur enfant.

Plus d'informations : <http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/aide-et-soutien/enseignement-a-la-maison/>

## Étudiants internationaux

**24. Les étudiants internationaux peuvent-ils être éligibles à l'enseignement à distance puisqu'ils ne peuvent pas être de retour dans le pays?** Plus d'informations seront partagées prochainement concernant les étudiants internationaux.

## Écoles

**25. Serons-nous informés en cas de cas positif au COVID-19 dans une école?** Dans l'éventualité où une école serait informée d'un cas de COVID-19 confirmé dans son école, Santé publique accompagnera la personne confirmée et sa famille ainsi que l'équipe-école sur les démarches appropriées à entreprendre. En prévision de cela, Santé publique a préparé treize lettres pour répondre aux différents scénarios qui pourraient se produire dans un contexte scolaire. Ils fourniront aux écoles la lettre appropriée pour informer les membres affligés des écoles. Dans un esprit de transparence, le but de ces 13 lettres est de bien informer nos parents et notre communauté. Les écoles ne contrôleront pas la communication, elles seront accompagnées et dirigées par Santé publique dans toutes questions liées à la communication avec la population. Dans le cas d'un cas confirmé dans une école, Santé publique travaillera en collaboration avec l'école pour analyser la situation. Ils resteront impliqués avec l'équipe-école pendant environ un mois couvrant la période de quarantaine de la personne affligée et pendant deux semaines après son retour.



**26. Pourquoi la Commission scolaire Riverside n'offre pas le choix de l'enseignement à distance à tous les élèves?** Selon la Santé Publique, rester à la maison a un impact négatif plus important sur les enfants que d'être exposé au COVID-19. C'est pourquoi, à ce stade, le gouvernement autorise uniquement les commissions scolaires à offrir un enseignement à distance aux élèves bénéficiant d'une exemption médicale.

**27. Pourquoi la Commission scolaire Riverside ne peut-elle pas rendre les masques obligatoires en classe pour la sécurité de nos enfants?** En ce qui a trait à la santé, nous devons suivre les directives de la Santé Publique et de la CNESST. Nous n'avons pas le pouvoir d'aller au-delà de leurs décisions. Nous pouvons recommander, mais nous ne pouvons pas imposer.

## Ventilation

**28. La qualité de l'air dans notre école est-elle sécuritaire pour nos enfants?** À la Commission scolaire Riverside, nous comprenons l'importance d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur dans les bâtiments scolaires pour garantir la sécurité des utilisateurs en assurant une ventilation adéquate dans les espaces occupés. À cet égard, nous respectons les lignes directrices du [document de référence sur la qualité de l'air dans les établissements d'enseignement au Québec](#) ainsi que les lignes directrices du [Guide d'entretien des systèmes de ventilation en milieu scolaire, responsabilités et bonnes pratiques](#), émis par le MEES. Une ventilation adéquate des environnements intérieurs est une mesure de gestion efficace des contaminants de l'air intérieur. La CSR met en avant les recommandations de l'INSPQ (*Institut national de santé publique du Québec*) et de la CNESST pour augmenter le volume d'admission d'air frais des systèmes mécaniques et les faire fonctionner 24/7 au lieu de seulement lorsque les écoles sont occupées. L'entretien des systèmes, à savoir le remplacement du filtre, sera également augmenté de deux fois par an à un minimum de trois fois par année scolaire.

Pour les salles de classe à ventilation naturelle, la procédure de la CSR consiste à ouvrir les fenêtres pendant 15 minutes, 5 fois par jour. Cette procédure est supérieure au taux de ventilation minimum suggéré de trois fois par jour recommandé par l'ASHRAE (*American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers*). Il convient également de mentionner que les fenêtres de nos écoles sont en bon état et fonctionnent et que nous les réparons lorsque nécessaires.

Pour plus de détails, vous trouverez le lien du site de l'INSPQ pour les questions / réponses sur la ventilation intérieure COVID-19 ainsi que les documentations MEES.



<https://www.inspq.qc.ca/publications/2992-environnement-interieur-qr-covid19>

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/reseau/qualite  
\\_air\\_reference\\_s.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/reseau/qualite_air_reference_s.pdf)

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/reseau/Guide  
\\_Entretien\\_systemes\\_ventilation.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/reseau/Guide_Entretien_systemes_ventilation.pdf)